



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



04125947

Reçu le

24-08-2004

Au greffe de commerce

de Nivelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **MIMEX**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Avenue Comte Jean Dumonceau numéro 23 à 1390 Grez-Doiceau

N° d'entreprise : 0474114026

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "MIMEX", ayant son siège social à 1390 Grez-Doiceau, avenue Comte Jean Dumonceau, 23, titulaire du numéro d'entreprise 0474.114 026, reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire à Bruxelles, le quatorze juillet deux mil quatre, enregistré au premier bureau de l'Enregistrement de Jette, le vingt-six juillet deux mil quatre, volume 97 folio 33 case 04, aux droits de vingt-cinq euros, perçus par l'inspecteur Principal a l. Hanot, il a été décidé ce qui suit:

Première résolution

Modification de l'objet social

L'assemblée approuve le rapport du gérant établi conformément à l'article 287 du Code des Sociétés justifiant la raison de la modification de l'objet social de la société. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente juin deux mil quatre

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour y ajouter les activités suivantes :

"La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte d'une tiers ou en participation:

- le commerce en gros ou en détail d'articles de droguerie, des peintures et produits d'entretien, en ce compris des balais, des brosses et des paillassons;
- le commerce en gros ou en détail d'articles d'entretien et d'équipements ménagers,
- l'octroi de la main-d'œuvre à des entreprises de commerce et négoce,
- agent immobilier, comprenant les activités d'intermédiaire pour des tiers, en vue de la vente, l'achat, l'emprunt, la location de biens immobiliers, de droits immobiliers ou de fonds de commerce, ainsi que les activités de gestionnaire de biens qui répond pour, soit la gestion de biens immeubles ou de droits immobiliers, soit le syndic de biens immobiliers en copropriété, tout ceci pour le compte de tiers;
- entreprise pour l'entretien et la désinfection des lieux d'habitation, locaux, meubles, dépoussiérage, en tout genre d'objets, ainsi que le nettoyage de tapis, plafonds et des murs ainsi que tous les travaux d'entretien;
- entreprise pour plafonnage, ciment et tout autre travail avec le plâtre, comprenant aussi les travaux, mettre une chape, et les travaux de plâtre."

Deuxième résolution

Modification des statuts

L'assemblée décide la modification des statuts afin de les mettre en conformité avec le point qui précède et le Code des Sociétés comme suit:

Article 4

Après le deuxième paragraphe de l'article 4 est ajouté le paragraphe suivant.

"La société a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte d'une tiers ou en participation

- le commerce en gros ou en détail d'articles de droguerie, des peintures et produits d'entretien, en ce compris des balais, des brosses et des paillassons,
- le commerce en gros ou en détail d'articles d'entretien et d'équipements ménagers;
- l'octroi de la main-d'œuvre à des entreprises de commerce et négoce;
- agent immobilier, comprenant les activités d'intermédiaire pour des tiers, en vue de la vente, l'achat, l'emprunt, la location de biens immobiliers, de droits immobiliers ou de fonds de commerce, ainsi que les activités de gestionnaire de biens qui répond pour, soit la gestion de biens immeubles ou de droits immobiliers, soit le syndic de biens immobiliers en copropriété, tout ceci pour le compte de tiers,
- entreprise pour l'entretien et la désinfection des lieux d'habitation, locaux, meubles, dépoussiérage, en tout genre d'objets, ainsi que le nettoyage de tapis, plafonds et des murs ainsi que tous les travaux d'entretien;

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2004 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

- entreprise pour plafonnage, ciment et tout autre travail avec le plâtre, comprenant aussi les travaux, mettre une chape, et les travaux de plâtre."

Délégation de pouvoirs

L'assemblée décide de nommer le gérant de la société aux fins de procéder à toute modification à l'immatriculation de la présente société à la Banque Carrefour des Entreprises et éventuellement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

A ces fins, le mandataire pourra au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Gérard INDEKEU, Notaire

Déposé en même temps expédition, statuts coordonnés, procuration.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>	Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
<u>Au verso</u>	Nom et signature